

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2022 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME JENNIFER PETITCLERC PAGÉ, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame Isabelle Paquet, membre parent, district 1  
Madame Marie-Ève Germain, membre parent, district 2  
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3  
Madame Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4  
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1  
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2 (présence virtuelle)  
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3  
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4  
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante  
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf  
Madame Stéphanie Dixon, enseignante  
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement  
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien

**MEMBRE ABSENT**

Aucun

**SONT INVITÉS :**

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale  
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim  
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire  
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines (présence virtuelle)  
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires (absente)  
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 42 sous la présidence de madame Jennifer Petitclerc Pagé. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre. Les personnes suivantes déclarent avoir un conflit d'intérêts:

- Mesdames Marilyn Bernard et Nathalie Morin au point concernant l'ajout de poste de direction d'établissement.

## 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 26 octobre 2022.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 26 octobre 2022, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

## 6. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes activités qui se sont déroulées dans les établissements et dont quelques photographies ont été déposées sur le site Web du centre de services scolaire, soit :

Écoles	Projets
École du Bateau-Blanc École du Goéland École Du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines	AgrÉcole
École secondaire de Donnacona École secondaire de Saint-Marc École secondaire Louis-Jobin	Portes ouvertes 2022-2023
Centre de formation de Portneuf	Matinée réseautage pour les élèves du double DEP : Mécanique industrielle et électromécanique  Déjeuner de Noël offert par le personnel aux étudiants

## 7. RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire de Portneuf, et ce, tel que prévu à l'article 12 du *Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire de Portneuf*. Ce dernier sera déposé sur le site du CSSP et une copie sera acheminée au ministère. À la demande des administrateurs, des précisions seront apportées sous deux rubriques, au sujet du nombre d'actes d'intimidation ou de violence compilés au rapport annuel ainsi que sur le nombre d'employés reconnus par le ministère comparativement au nombre réel dans notre organisation.

## 8. CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024

Le calendrier scolaire 2023-2024 est présenté et établi en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ainsi qu'au terme d'un processus de consultation.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2023-2024 tel que proposé.

## 9. CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2023-2024

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, présente la politique sur les critères d'inscription des élèves révisée en fonction de la capacité d'accueil projetée pour l'année 2023-2024.

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la politique sur les critères d'inscription des élèves pour l'année 2023-2024.

#### **10. SUIVI DES TRAVAUX DU COMITÉ CERÉ**

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, présente le suivi des travaux du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) pour le plan d'engagement vers la réussite.

#### **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Mme Myriam Paquet, présidente du comité des ressources humaines, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 5 décembre 2022.

#### **12. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité des ressources humaines, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

#### **Ajout – poste en direction d'établissement**

**ATTENDU** les besoins dans nos établissements afin de pallier aux absences des directions d'établissement;

**ATTENDU** l'article 143 du Règlement relatif à la délégation de pouvoirs du conseil d'administration;

**ATTENDU** la consultation des membres du comité des relations professionnelles des cadres,

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'AJOUTER** un poste de direction d'établissement au plan d'effectifs des directions d'établissements 2022-2023.

#### **Arrangements locaux du personnel enseignant**

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les arrangements locaux conclus entre le centre de services scolaire et le syndicat de l'enseignement de Portneuf au nom du conseil d'administration.

### 13. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 7 décembre 2022.

### 14. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

#### Affectation des surplus d'établissements

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la proposition du C.R.R., soit l'affectation des surplus et/ou déficits aux établissements les ayant générés, sous réserve d'une récupération possible de certaines mesures par le MÉQ, tel que proposé.

#### Demande de parc linéaire – Ville de Pont-Rouge

**ATTENDU QUE** la Ville de Pont-Rouge a adopté une résolution lors de sa séance régulière du 5 décembre 2022 demandant au Centre de services scolaire de Portneuf de lui céder une partie du lot 5 587 794 afin d'aménager un parc linéaire le long de la rue de la Fabrique;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du parc linéaire pourra bénéficier aux élèves de l'école du Perce-Neige;

**ATTENDU QUE** le conseil d'établissement s'est prononcé en faveur du projet lors de la séance du 29 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain et son entretien seront à la charge entière de la ville,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans avec la Ville de Pont-Rouge afin de les autoriser à utiliser une partie du lot 5 587 794;

**DE MANDATER** la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

#### Contrats de travaux de construction :

### École du Perce-Neige – remplacement de la toiture

- ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 874 600 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 599 633 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;
- ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du remplacement de la toiture de l'école du Perce-Neige;
- ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,
- ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :
- CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté et fils Inc.
- MANDATER** la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;
- D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

### École Marguerite D'Youville – Réfection de la fenestration

- ATTENDU QUE** le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 874 600 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 599 633 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;
- ATTENDU QUE** que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre de la réfection de la fenestration à l'école Marguerite D'Youville;
- ATTENDU** la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,
- ATTENDU** que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :           Action Estimation Inc.          

**MANDATER** la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

**D'AUTORISER** le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

## **15. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 12 décembre 2022.

## **16. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

Après un tour de roue bien complété, force est de constater que l'implication colossale des membres du personnel et des parents pour devenir candidat au conseil d'administration en décourage plusieurs. Mme Pagé informe les membres du CA que le comité de gouvernance et d'éthique fera part de cet état de fait au ministère afin que ce dernier apporte, le cas échéant, des modifications à la LIP à cet égard.

## **17. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE**

Aucune

## **18. AUTRES SUJETS**

### **18.1. Invitation spéciale aux administrateurs**

Mme Tardif informe les administrateurs de la tenue de conférences animées par Mme Rose-Marie Charest le 21 avril 2023 à la salle Luc Plamondon et qui seront offertes à l'ensemble des membres du personnel. Elle invite également les administrateurs à y participer. Une invitation officielle sera transmise ultérieurement.

## 18.2. Vœux du temps des Fêtes

Des souhaits pour un très joyeux temps des Fêtes sont formulés pour tous les membres du conseil d'administration.

## 19. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance est prévue le 8 février 2023.

## 20. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 08.

## 21. HUIS CLOS

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



---

Jennifer Petitclerc Pagé  
Présidente du conseil d'administration



---

Marie-Claude Gignac  
Secrétaire générale par intérim